

Aqua Domitia

5^{ème} réunion territoriale :

Enjeux locaux du projet Maillon Minervois

La séance est ouverte à 18 heures 15.

Présentation du débat public

Gérard LATORRE, adjoint au Maire de Lézignan-Corbières délégué à l'Urbanisme, accueille les participants.

Cécile VALVERDE, Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle que celle-ci a pour mission d'organiser le présent débat public, en application de la loi du 2 février 2002 et à la demande de BRL, maître d'ouvrage d'Aqua Domitia. Elle agit en toute indépendance et en toute neutralité pour assurer le respect des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation. Ce débat vise à la fois l'information du public et l'échange. Il aboutira à un compte rendu de la CPDP sur la base duquel le maître d'ouvrage décidera de la poursuite ou non du projet et des conditions de cette poursuite le cas échéant. Le débat constitue donc une aide à la décision et peut contribuer à une évolution du projet initial.

En marge des treize réunions publiques, le site Internet www.debatpublic-aquadomitia.org permet d'accéder à tous les documents diffusés et de s'exprimer au travers de divers outils.

Une vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projetée.

Enseignements à mi-parcours du débat public

Cécile VALVERDE présente les enseignements des réunions thématiques. Pour ses partisans, Aqua Domitia est nécessaire comme élément d'une politique de la demande privilégiant les économies d'eau. Pour ses opposants, il répond à une logique d'offre au risque de susciter des besoins nouveaux.

Tous les participants se sont accordés pour donner la priorité aux économies d'eau, en luttant contre les fuites et en portant les rendements des réseaux à 75 %. Il convient également de changer les comportements, en limitant les activités jugées inadaptées, en réduisant la taille des parcelles et en privilégiant les végétaux méditerranéens dans les espaces verts.

La forte croissance démographique de la région prévue par l'INSEE est perçue comme une chance pour le développement, mais nécessitera des ressources en eau supplémentaires. Certains estiment

que des limites d'accueil doivent être fixées en fonction des ressources existantes. Le tourisme, dont le rôle économique est reconnu, vise pour sa part une diversification et une montée en qualité. Néanmoins, d'aucuns craignent toujours un développement touristique déséquilibré et consommateur de ressources.

Le monde agricole souhaite sanctuariser des terres pour les préserver de l'urbanisation, favoriser la diversification des cultures, développer des circuits courts et adapter les cultures au manque d'eau. La viticulture exprime une forte demande d'irrigation raisonnée pour stabiliser la qualité et atteindre des rendements plus réguliers et rémunérateurs. Il convient de limiter les inégalités qui risquent d'apparaître entre les territoires desservis par Aqua Domitia et les autres. La rentabilité des investissements complémentaires et le calendrier de réalisation des différents maillons restent en outre incertains.

Claude-Sylvain LOPEZ, membre de la CPDP, indique que les autres ressources substituables à Aqua Domitia (barrage du Salagou, retenues collinaires, forages, eaux grises, eaux pluviales, eaux usées, dessalement) s'avèrent contestées, ponctuelles ou coûteuses. L'atelier d'experts hydrogéologues constitué en marge du débat public préconise une amélioration des connaissances sur les ressources souterraines, leur préservation et leur exploitation. Il pointe par ailleurs divers risques liés à Aqua Domitia : perte de sécurisation, qualité de l'eau du Rhône, abandon des efforts sur la qualité des eaux souterraines, multiplication de forages privés.

Un point d'accord est apparu sur la nécessité d'une nouvelle gouvernance. Le rôle des SAGE et commissions locales de l'eau a été salué, mais une gouvernance trans-bassins semble nécessaire. Par ailleurs, la tarification de l'eau doit être transparente, équitable et inciter aux économies.

Les agriculteurs craignent le niveau d'investissement requis pour accéder à l'eau d'irrigation et redoutent des distorsions de concurrence en cas de prix différenciés. La Région s'est toutefois engagée sur un prix unique pour l'eau à usage d'irrigation. Le financement des réseaux secondaires pose en outre question. Des maîtrises d'ouvrage locales devront se structurer et l'Union européenne apporter son soutien aux projets d'irrigation.

La qualité de l'eau du Rhône, de bonne qualité au regard de ses analyses, suscite des inquiétudes. Comme toutes les eaux, le Rhône contient des molécules difficilement détectables et dont les effets restent mal connus. L'introduction de cette eau dans le milieu local produirait un impact réduit, car les eaux locales sont elles aussi polluées. La diminution du débit par prélèvement risque de faire remonter dans les terres des eaux saumâtres. Enfin, les travaux de construction se limiteront à une bande de 25 mètres.

La préservation des milieux aquatiques semble constituer un enjeu partagé. Aqua Domitia vise à alléger la pression des prélèvements mais devra s'accompagner de mesures d'aménagement du territoire pour soulager la pression démographique et agricole. Les volumes prélevés par BRL sont toutefois très inférieurs à son autorisation.

Le phénomène de changement climatique n'a pas été contesté. Néanmoins, si Aqua Domitia participe d'une stratégie diversifiée, il l'accompagne sans inciter aux changements de comportement nécessaires.

Précisions sur le maillon Minervois

Henri GARINO, Conseiller régional du Languedoc-Roussillon, estime qu'Aqua Domitia ne relève pas d'une politique d'offre mais d'un projet d'aménagement du territoire. Il s'inscrit dans la suite du SRADT, et ne s'accomplira qu'avec la participation du public.

Le maillon Minervois a été bâti à partir de la demande des territoires dans trois domaines :

- De l'eau potable pour une population croissante

Sur le maillon Minervois, la population passerait de 41 à 64 000 habitants d'ici 2030. Les ressources souterraines du karst de Pouzols seront prioritairement utilisées pour l'eau potable.

- De l'eau d'irrigation pour l'agriculture et les espaces verts

La construction de réseaux secondaires implique la constitution de maîtrises d'ouvrage par la profession, les ASA et les collectivités, mais aussi la recherche de financements.

- Des usages touristiques ou industriels

Eric BELLUAU, Directeur adjoint à l'Aménagement de BRL, liste les principaux enjeux du territoire :

- une croissance démographique, même en zone rurale ;
- la nécessité de préserver le karst de Pouzols, ressource patrimoniale ;
- une demande agricole croissante, estimée à 3 500 hectares.

La croissance démographique impliquerait une croissance de la demande en eau potable de 3 millions de mètres cubes d'ici 2030. Or les économies d'eau (passage du rendement des réseaux à 70 % et changements comportementaux) pourraient représenter 2,7 millions de mètres cubes et le karst de Pouzols pourrait compenser l'écart. Le territoire rencontre donc essentiellement un enjeu agricole. Il est déjà bien équipé en réseaux d'irrigation, mais des besoins nouveaux s'expriment (environ 4 millions de mètres cubes). 50 % peuvent être couverts par les réseaux existants (en optimisant leur fonctionnement ou en les étendant) mais 50 % nécessitent une ressource complémentaire.

Le karst de Pouzols présente un potentiel important, mais encore à l'étude. Il convient par ailleurs de le réserver à l'eau potable, en substituant les prélèvements agricoles actuels (1 million de mètres cubes). Une étude est en cours sur les volumes prélevables dans l'Aude. De manière générale, les prélèvements des ASA peuvent être optimisés. Enfin, la retenue de Jouarres, gérée par BRL dans le cadre de la concession régionale, est actuellement sous-utilisée. 3 millions de mètres cubes supplémentaires pourraient y être prélevés.

L'adducteur, long de 5 à 10 Km, coûterait 2,5 millions d'euros, de même que le réseau de desserte. BRL contribuera au financement de l'adducteur en fonction du compte d'exploitation prévisionnel sur le maillon. Les usagers participeront au fonctionnement (au travers de leur facture) mais aussi à l'investissement (à hauteur de 1 000 euros/hectare). Les collectivités porteront l'essentiel du financement, y compris l'Agence de l'Eau et l'Union européenne, dont la décision est attendue avant Noël.

Il convient avant tout de structurer des projets de territoire au travers de schémas d'eau brute, pour préciser les besoins mais aussi les projets économiques des extensions de réseau, et faire émerger des maîtrises d'ouvrage. L'engagement des futurs usagers sera essentiel de même que la concertation avec tous les acteurs de l'eau. La conduite de ces réflexions puis des études techniques et réglementaires nécessitera deux à trois ans avant le début des travaux.

Echanges avec le public

Michel AGNEL, viticulteur, estime que le projet ne correspond pas aux attentes puisqu'il ne couvre que 2 500 hectares de vignes dans une zone où l'arrachage a été massif par manque d'eau et demande ce que fait la Région pour empêcher que le Languedoc-Roussillon ne devienne un désert.

Eric BELLUAU répète qu'Aqua Domitia ne constituera pas une solution unique sur ce territoire mais vise à sécuriser les ressources locales.

Henri GARINO assure que la Région soutient le monde viticole, atout pour l'économie et l'emploi.

Albert CORMARY, géographe, juge les projections démographiques surestimées et considère Aqua Domitia comme un projet de l'offre, et non de la demande.

Il redoute par ailleurs que la Région surestime ses moyens financiers et consacre des fonds publics à une frange littorale déjà très développée. Il considère donc Aqua Domitia comme un projet de déséquilibre des territoires. Par ailleurs, ce projet n'intègre pas des solutions locales, notamment des retenues collinaires moins onéreuses.

Enfin, si la qualité de l'eau du Rhône est conforme à la norme, des inquiétudes demeurent sur les effets cumulés des différentes particules qu'elle contient.

Henri GARINO estime que ce projet vise à aménager le territoire, notamment pour éviter des ruptures d'alimentation en eau.

Michel BROUSSE ajoute que la Région s'est engagée à accompagner les autres solutions et réseaux secondaires.

Maryse ARDITI, association ECCLA, déplore que l'aménagement du territoire se mue en aménagement du littoral alors que la population y est déjà considérable. Elle s'enquiert ensuite du rendement des réseaux d'eau d'irrigation et rappelle que les parcelles installées par BRL pour l'irrigation ne sont pas toutes utilisées. Enfin, il convient de travailler sur la récupération des eaux issues de stations d'épuration.

Eric BELLUAU indique que les rendements de réseau d'irrigation sont compris entre 60 et 80 %, à l'instar des réseaux d'eau potable.

La réutilisation des eaux usées pose des problèmes sanitaires, notamment bactériologiques. Les boues peuvent néanmoins être utilisées en épandage car elles sont ensuite épurées par le sol. Enfin, les rejets des stations contribuent largement au débit des rivières en été, cette eau n'est donc pas perdue.

Madeleine DESMOULINS suggère de profiter des travaux sur les réseaux pour supprimer les canalisations en plomb et promouvoir un double réseau (eau potable et eau sanitaire) dans les domiciles.

Si le réchauffement climatique est avéré, il n'est pas certain qu'il s'accompagne de sécheresses. Des retenues collinaires pourraient permettre de répondre aux besoins en eau tout en contribuant à la lutte contre les inondations. Du reste, l'irrigation des vignes n'est nécessaire que durant deux mois, et au goutte-à-goutte.

Enfin, Aqua Domitia coûtera cher, car le financement des réseaux proviendra des impôts. L'amélioration des réseaux et la constitution de retenues présentent elles aussi des coûts, mais pourraient créer des emplois localement.

Eric BELLUAU assure qu'Aqua Domitia en créera également.

Des retenues seront privilégiées dans les piémonts ou les zones éloignées de ressources mobilisables. Elles ne constituent néanmoins pas une solution miracle, car elles se situent dans des creux, donc souvent des terres fertiles, et s'avèrent proportionnellement plus coûteuses qu'Aqua Domitia.

Certaines eaux non polluées au plan bactériologique (eau grises issues d'usages domestiques) pourraient être réutilisées, mais la réglementation française interdit pour l'heure de faire entrer de l'eau non potable dans les maisons, dans un souci de santé publique et en raison de risques sur les interconnexions avec les réseaux d'eau potable.

Intervention de Michel BROUSSE Vice-Président du Conseil général de l'Aude

Michel BROUSSE indique que le Conseil général mène sur le sujet de l'eau une politique constante, basée sur six piliers :

- le développement des connaissances pour réaliser les différents schémas, notamment sur les besoins, la préservation des aquifères et les pesticides ;
- la création d'un observatoire de l'eau, pour un travail concerté entre les acteurs ;
- la promotion des économies d'eau, par l'exemplarité du Département, des plans communaux de désherbage, l'arrêt de recours aux pesticides, des conseils aux collectivités sur les espaces verts.
- l'intégration des zones à enjeux Eau dans le Schéma des Espaces naturels sensibles ;
- la priorité à l'eau dans l'aide aux communes et l'adoption de règlements d'aides ;
- la solidarité interdépartementale.

Dans ce domaine, il convient de réaliser des investissements structurants (amélioration des capacités de traitement, projet Aqua Domitia et réseaux secondaires, desserte des autres territoires). La Région participera au financement de ces projets. De plus, la fédération des syndicats de production et de distribution s'est réorganisée. Le rapport à l'eau doit être dépassionné, afin que ceux qui disposent de ressources acceptent de les partager. La tarification doit en outre être transparente et incitative. Le regroupement des collectivités devrait y contribuer.

Il convient de prendre en compte l'ensemble des attentes pour préserver les richesses naturelles dans un processus de développement maîtrisé. Un schéma départemental est en cours d'élaboration, pour accompagner le projet Audevant, et le Département pourrait prochainement adhérer au Pacte d'Istanbul.

Intervention de Xavier de VOLONTAT Elu à la Chambre de d'Agriculture de l'Aude

Xavier de VOLONTAT constate que le changement de réseau n'apportera pas davantage d'eau aux surfaces agricoles. Par ailleurs, les 3 500 hectares concernés par l'irrigation semblent très limités, en surface comme en distance par rapport à l'adducteur. Il conviendra donc de développer des stockages.

Il sera en outre difficile pour les agriculteurs de s'engager sur des projets sans connaître le coût final de l'eau ainsi apportée. Ils ne souhaitent pas non plus créer des réseaux qui ne seront pas utilisés ensuite, comme ce fut le cas par le passé.

En l'absence d'irrigation la viticulture disparaîtra dans le centre du département. Les viticulteurs ont besoin de 300 à 500 m³ par hectare pour améliorer leur qualité, donc leurs prix. La Chambre d'Agriculture souhaite donc poursuivre les études, pour trouver d'autres solutions en marge d'Aqua Domitia. Ce travail suppose un engagement politique et des changements de réglementation.

Jean-Louis TORT, vigneron, signale qu'en cas de sécheresse, un vigneron perd avec sa récolte son revenu de l'année. L'irrigation au goutte-à-goutte permettrait de le sécuriser.

Il demande ensuite pourquoi la canalisation envisagée est de 300 mm alors qu'une canalisation de 900 mm ne créerait pas davantage de désagréments lors des travaux. La demande va évoluer dans le temps, et ce diamètre pourrait rapidement s'avérer insuffisant.

Jean-Jacques BORDAS, Directeur de la concession régionale BRL, assure que ni le tracé ni le diamètre de l'adducteur ne sont encore arrêtés. Il ne devrait toutefois pas être nécessaire de passer à un diamètre de 900 mm sur ce maillon car l'adducteur intervient essentiellement en sécurisation, pour effectuer des transferts.

Bernard ROUANET, vigneron, s'inquiète pour les activités touristiques du lac de Jouarres, dont le niveau va descendre s'il est mobilisé davantage.

Jean-Jacques BORDAS rappelle que le fond a été nettoyé et les plages descendent très bas pour permettre une activité touristique avec un très faible niveau d'eau. De plus, le niveau le plus bas ne serait atteint que fin septembre. Enfin, le maillon Minervois d'Aqua Domitia permettra de limiter ces prélèvements.

Claude MAZETE, membre d'une ASA, s'enquiert du coût de l'eau agricole, puis suggère de récupérer l'eau du Canal du Midi.

Eric BELLUAU répond que l'eau d'irrigation agricole des réseaux existant coûte entre 20 et 25 centimes/m³, soit 150 à 200 euros par an. Toutes les collectivités souhaitent maintenir un niveau de prix relativement homogène sur les extensions de réseau liées à Aqua Domitia. Du reste, le prix de l'eau agricole s'avère très peu élastique.

Michel BROUSSE ajoute que le Canal du Midi, exploité par Voies navigables de France (VNF), est alimenté par la Montagne noire. A une époque, le Canal a accepté de mettre ses installations à disposition pour le transport d'eau d'irrigation à destination de l'aval, mais la situation a évolué depuis, notamment sous l'effet du classement UNESCO. Ces installations techniques sont donc progressivement démontées. Par ailleurs, la batellerie nécessite un certain niveau d'eau. En cas de prélèvement sur le parcours, il conviendrait donc de réintroduire de l'eau.

Agnès GIZARD-CARLIN, Europe Ecologie Les Verts, s'enquiert de l'origine des cépages utilisés. Les cépages de climat méditerranéen supportent en effet mieux le stress hydrique.

Xavier de VOLONTAT répond que 30 à 35 % des cépages cultivés ne sont pas méditerranéens, mais qu'ils sont davantage utilisés dans des zones à climat océanique ou déjà irriguées. Ils répondent à la demande du marché. Le Minervois et les Corbières étant des zones d'appellation contrôlée, elles ne comprennent que des cépages autochtones mais ils souffrent face à l'élévation des températures et à des précipitations plus irrégulières et violentes.

Pascal FRISSANT, vigneron, signale que les vigneron ne se mobiliseront pas spontanément pour construire des retenues collinaires. Une animation de terrain sera essentielle pour dépasser les divisions locales, mais les chambres d'agriculture n'en ont plus les moyens. Au regard des sommes et de l'énergie mobilisées par Aqua Domitia, il est peu probable qu'une autre animation puisse s'y substituer.

L'irrigation ne suffira pas à sauver la viticulture. Les vigneron ont besoin d'une recherche pour travailler sur des cépages résistants et la physiologie des plantes, or elle est longue et les moyens de la recherche publique ne suffisent pas. Ils doivent en outre savoir mettre en valeur leurs vignobles pour les vendre plus cher.

Eric BELLUAU convient que l'irrigation sera indispensable, mais non suffisante. Quant à l'animation, elle peut être assurée par d'autres acteurs. Une coopérative d'Ensérune a ainsi embauché durant un an, avec l'aide de la Région, une personne pour animer la création d'une ASA et d'un schéma local.

Marc BARRAL, chargé de l'Hydraulique agricole à la Région Languedoc-Roussillon, précise qu'en 2010, la Région a obtenu de l'Europe l'autorisation de constituer des retenues collinaires individuelles en dépit d'une réglementation durcie. Elle a mis en place des formations avec la Chambre d'agriculture et les ASA, contribuant à combler le déficit d'animation. Toutefois les retenues collinaires s'avèrent coûteuses et seront complémentaires d'Aqua Domitia.

Jean-Pierre FOXE, Président d'ASA, considère l'irrigation comme une condition de survie dans les Corbières. Les ressources karstiques ont fait l'objet d'études par le passé. Elles sont réservées à l'eau potable dans le projet de maillon, mais les rejets à la mer sont suffisamment importants pour les préserver par le développement de retenues. Enfin, le développement touristique autour de la cuvette de Paziols pourrait ne pas être exclu d'emblée.

Eric BELLUAU insiste pour y réfléchir dès le début car le tourisme ne doit pas freiner l'utilisation effective de la retenue.

Intervention de Jacques CHABAUD **Directeur du Syndicat mixte des Milieux aquatiques et des Rivières (SMMAR)**

Jacques CHABAUD indique que le bassin de l'Aude, situé entre les Pyrénées et le Massif central, devrait être riche en eau. Il ne l'est pas car il se trouve à cheval entre deux bassins versants (Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne) et subit des pluviométries basses et d'importantes irrégularités dans le débit de l'Aude.

Lors de la construction du Canal du Midi, des réserves ont donc dû être constituées. Cet ouvrage a d'abord répondu à une demande de négoce, puis d'eau courante, d'irrigation et enfin de développement du littoral. L'eau a donc toujours été à l'origine du développement économique, mais il a été nécessaire de mobiliser de nouvelles ressources et surtout de les partager entre territoires voisins. Ainsi, l'Aude dispose de 215 millions de mètres cubes en stockage, mais 95 % sont partagés.

Le Canal du Midi a constitué une sorte d'Aqua Domitia du XVII^{ème} siècle, drainant l'ensemble d'un territoire à partir de plusieurs ressources grâce à une gestion interdépartementale, et servant à la fois pour le transport et l'irrigation. Cet ouvrage devra être intégré au maillage dessiné par Aqua Domitia.

Face à un besoin de 300 millions de mètres cubes, il convient de puiser dans les ressources du milieu naturel, souterraines mais surtout superficielles. Un partage rigoureux s'impose car ces réserves sont souvent situées en haut des bassins versants alors que les usages sont plus denses en aval.

Aqua Domitia contribuera à limiter les tensions, puisqu'en sécurisant l'aval, il accroîtra la capacité de gestion de l'ensemble du territoire. Il ne participe pas d'une politique de l'offre, dans la mesure où son débit (2,5 m³/s) équivaut à celui d'un petit barrage sur l'ensemble de la région. Sa ressource devra donc être gérée de manière concertée. La profession doit rapidement se mobiliser autour de ce projet mais aussi d'autres initiatives, pour en profiter pleinement.

Thierry RUF, chercheur à l'IRD, demande comment Aqua Domitia s'articulera avec les zones classées à risque par l'Agence de l'Eau et le gestionnaire unique destiné à arbitrer entre les demandes concurrentes des agriculteurs.

Jacques CHABAUD confirme que la réglementation prévoit un gestionnaire unique sur la Zone de Répartition des Eaux. Cette mission est toutefois incompatible avec celle d'un organisme unique et le SMMAR se contentera de mener une étude de détermination des volumes prélevables. Ce rôle relèvera davantage de la profession agricole.

Michel ESCANDE, vigneron, regrette l'affrontement entre l'agriculture et les défenseurs de l'environnement. Les viticulteurs ont besoin d'eau pour sécuriser leur travail et la qualité de leurs produits, non pour accroître leurs rendements. Aucun abus n'est envisageable au regard de l'encadrement dont l'irrigation fait l'objet dans les zones AOC.

Au-delà du seul projet d'Aqua Domitia, des retenues collinaires pourraient contribuer à limiter les inondations, le dédoublement des réseaux domestiques pourrait être rendu possible par une évolution législative, et les communes pourraient intervenir sur les pertes de réseau. Sur l'ensemble

de ces sujets, il conviendrait d'ajouter une ligne budgétaire destinée à poursuivre la démarche engagée après Aqua Domitia. Depuis que BRL a perdu ses compétences de maître d'ouvrage pour devenir marchand d'eau, rien n'a été mis en place pour porter une telle animation.

Henri GARINO signale que BRL s'est récemment transformé en syndicat mixte afin de contribuer à un service public régional de l'eau.

Aqua Domitia ne réglera pas l'ensemble des problèmes et la Région ne se limitera pas à cette canalisation. Tous les acteurs de l'eau devront travailler ensemble sur de véritables projets de territoire, incluant des retenues collinaires.

Louis POUGET, vice-Président de l'Agglomération de Montpellier et de l'Agence de l'Eau, confirme que ce projet a été décidé dans une optique de service public, et non de rentabilité.

Il insiste pour que toutes les parties prenantes s'organisent autour de l'enjeu des réseaux secondaires. Il convient d'affiner les besoins, mais aussi les ressources financières disponibles. A cet égard, l'Agence de l'Eau propose une aide en fonction des volumes restitués aux milieux.

Par ailleurs, l'Agence a voté la prolongation des indemnisations pour le changement des branchements en plomb jusque fin 2013. Quant au rendement des réseaux, les 85 % visés par l'Etat semblent trop ambitieux voire irréalistes. Une marge de tolérance sera donc admise sur l'ensemble d'un tracé.

L'eau du Bas-Rhône apportera une contribution variable mais ne constituera qu'un appoint. Aqua Domitia ne représente ainsi que les deux tiers de l'exploitation menée sur la source du Lez.

Denis CARRETIER, président d'ASA, ne comprend pas comment s'articuleront les projets des ASA et Aqua Domitia. Un soutien politique, traduit en des termes financiers, sera nécessaire, de même qu'un soutien de la société et des associations environnementales.

La séance est levée à 21 heures 15.